

02 Question de M. Benoit Hellings au ministre de la Justice sur "la mise à disposition des archives classifiées de la Sûreté de l'État en vue d'éclairer l'enquête des Nations Unies sur la mort suspecte de Dag Hammarskjöld" (n° 20973)

02.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, d'après le journal *Le Figaro* du 28 septembre dernier, un document confidentiel des Nations Unies estime que les circonstances de la mort du secrétaire général Dag Hammarskjöld ne sont pas accidentelles: son avion aurait été abattu. Le juge tanzanien Mohamed Chande Othman, en charge de l'enquête depuis février 2017, a remis le 9 août dernier à Antonio Guterres, un rapport qui fait état de nouveaux éléments, fournis notamment par les gouvernements américain, anglais et belge. M. Othman conclut ainsi: "sur la base de toutes les informations que nous avons entre les mains, il est plausible que le crash aérien ait été causé par une attaque ou une menace externe, soit directement et physiquement sur le DC-6 entraînant sa chute, soit par une distraction momentanée des pilotes".

En réponse à l'une de mes questions écrites, le 23 février dernier, vous aviez répondu que la Sûreté de l'État n'avait pas été consultée par les enquêteurs de l'ONU lors de leur passage en Belgique. Or on sait que la Sûreté de l'État stocke désormais une partie des archives dites africaines, autrefois entreposées au SPF Affaires étrangères. Je pense en particulier aux documents provenant de la Sûreté coloniale.

D'où, monsieur le ministre, mes questions. L'une des principales avancées de cette enquête de l'ONU, en cours, concerne la vérification des dires d'un diplomate français, Claude de Kémoularia, auquel un ancien pilote de chasse belge dénommé ou surnommé "Beukels" se serait confié en 1967, évoquant une bavure après une tentative de détournement aérien de l'avion en question. Le juge Othman a eu accès à l'agenda, à des lettres et d'autres documents personnels de ce diplomate français. Il ne peut toutefois pas déterminer l'identité exacte de notre éventuel compatriote. La Sûreté de l'État possède-t-elle des documents classifiés ou non qui portent sur l'identité ou les activités d'un dénommé "Beukels"? J'insiste tout particulièrement sur les archives de la Sûreté coloniale, qui ont été récemment transférées vers la Sûreté de l'État.

Ma deuxième question concerne les recommandations. Le juge Othman demande à l'ONU elle-même, mais surtout aux pays concernés par cette affaire – dont la Belgique – de mettre tout en œuvre pour déclassifier et mettre à disposition des enquêteurs toutes les données susceptibles de faire la lumière sur cette affaire. *A contrario*, il demande aux pays concernés d'affirmer de façon explicite et sans aucune équivoque qu'ils ne possèdent pas ce type de matériau historique. Envisagez-vous dès lors une déclassification de documents qui datent pour les plus récents, de

1962, soit 55 ans? Si non, pouvez-vous affirmer explicitement que la Sûreté de l'État n'en dispose pas?

02.02 Koen Geens, ministre: Monsieur Hellings, en ce qui concerne le dénommé Beukels – parfois orthographié "Breukel" selon les articles de presse -, aucune information n'a été retrouvée à son sujet, quelle que soit l'orthographe utilisée. La Sûreté de l'État a bien entrepris les recherches nécessaires dans le Fonds "Sûreté congolaise". Toutefois, ce dernier s'arrête à la suppression du service, consécutive à l'indépendance du Congo en juin 1960. Il est logique qu'il ne puisse contenir d'informations relatives aux circonstances de la mort du secrétaire général Hammarskjöld en septembre 1961.

Sur la base de sources telles que la liste de noms transmise par le Département des Affaires étrangères, la Sûreté de l'État a procédé à la déclassification de certains dossiers qui ont ensuite été transmis audit Département en vue d'adresser une réponse à M. Othman, de l'ONU. Ces dossiers contenaient des documents concernant la période 1940-1970. Du reste, la Sûreté de l'État étant un service défensif actif sur le sol belge, les informations relatives à la période en question ont été essentiellement communiquées par les canaux diplomatiques belges ou proviennent de la presse.

02.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à ma question visant à savoir si la Belgique disposait d'archives classifiées. Si elle n'en détient pas, affirmez-le ouvertement!

Le 25 octobre, soit dans une semaine, le rapport sera achevé. Le secrétaire général de l'ONU le publiera sur le site internet de l'organisation et le rendra donc public aux yeux du grand public. Cette recommandation apparaîtra au grand jour et sera adressée aux États-Unis, au Royaume-Uni, à l'Afrique du Sud, mais aussi à la Belgique. Selon moi, notre pays se grandirait – cinquante-cinq ans après les faits! - en aidant l'ONU à découvrir comment a disparu, dans des circonstances de plus en plus troublantes, le seul secrétaire général des Nations Unies à avoir été assassiné à ce jour.